

6278/18

(OR. en)

VERSION PROVISOIRE

PRESSE 7

PR CO 7

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3597^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 20 février 2018

Président **Vladislav Goranov**
Ministre bulgare des finances

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

FINANCE DURABLE	4
BUDGET DE L'UE.....	5
– Décharge pour 2016	5
– Orientations pour 2019	5
BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE - NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT	7
DIVERS	8
– Services financiers.....	8
– Marchés publics.....	8
RÉUNIONS EN MARGE DE LA SESSION DU CONSEIL	9
– Dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux.....	9
– Eurogroupe	9
– Mécanisme européen de stabilité.....	9
– Petit-déjeuner de travail des ministres	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES***

– TVA - Malte - Services	10
– Distribution d'assurances	10

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

– Fonds européen de développement: décharge	10
---	----

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

–	Comité d'association UE-Moldavie en configuration "Commerce"	11
–	Comité militaire de l'UE	11

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**FINANCE DURABLE**

Le président d'un groupe d'experts a présenté des recommandations visant à rendre le système financier plus favorable aux investissements durables.

Le Conseil a eu un échange de vues sur la base d'une note thématique établie par la présidence.

La stratégie de l'UE en matière de finance durable contribuera à la mise en œuvre d'un accord intervenu lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris en 2015. Elle relève également du plan de l'UE visant à mettre en place une union des marchés de capitaux d'ici la fin de 2019.

Résumant les délibérations, la présidence a noté qu'il existait un soutien très fort en faveur de l'élaboration d'une politique en matière de finance durable au niveau de l'UE. Cette politique devrait s'appuyer sur un cadre juridique clair; être conçue en étroite coopération avec les États membres, et offrir une flexibilité suffisante.

La présidence a noté qu'il existait une forte volonté de donner la priorité aux aspects environnementaux, étant entendu que le nouveau cadre ne doit pas préjudicier la stabilité financière.

Le Conseil a demandé à la Commission de tenir compte des avis des ministres dans l'élaboration du plan d'action dont la publication est prévue pour le 7 mars 2018. La Commission présentera également des propositions législatives. Le Conseil a décidé d'adopter des conclusions dans le courant du printemps 2018.

Le groupe d'experts a publié son rapport le 31 janvier 2018. Ce groupe se composait de vingt experts provenant de la société civile, du secteur financier et des milieux universitaires, ainsi que d'observateurs issus d'institutions européennes et internationales.

[Note thématique de la présidence de février 2018 sur la finance durable](#)

[Rapport de janvier 2018 du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable](#)

[Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique](#)

[Page web du Conseil sur l'union des marchés de capitaux](#)

BUDGET DE L'UE**– Décharge pour 2016**

Le Conseil a recommandé que le Parlement européen donne décharge à la Commission sur la gestion du budget 2016 de l'UE.

La recommandation a été élaborée sur la base d'un rapport annuel de la Cour des comptes.

Le Conseil a également adopté des recommandations concernant la décharge à donner pour leurs budgets de 2016 aux trente-deux agences "décentralisées" de l'UE, aux six agences exécutives et aux huit entreprises communes.

Ces recommandations renvoient à une série de rapports annuels spéciaux de la Cour des comptes.

[Recommandation du Conseil sur la décharge concernant le budget 2016](#)

[Rapport de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE relatif à l'exercice 2016](#)

[Recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences décentralisées pour l'exercice 2016](#)

[Recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences exécutives pour l'exercice 2016](#)

[Recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux entreprises communes pour l'exercice 2016](#)

– Orientations pour 2019

Le Conseil a adopté des [conclusions sur les orientations budgétaires pour 2019](#).

Les orientations sont destinées à aider la Commission dans l'élaboration du projet de budget de l'UE pour 2019. Le projet de budget servira de base aux négociations entre le Parlement européen et le Conseil.

Dans les conclusions, il est demandé que le budget soit établi de manière prudente, en prévoyant des ressources adéquates pour soutenir les priorités tout en laissant des marges suffisantes pour faire face à des situations imprévues. Il faut maintenir une discipline budgétaire à tous les niveaux et respecter le cadre financier pluriannuel de l'UE (récemment réexaminé).

Il est rappelé qu'il est nécessaire de faire preuve de solidarité, la transparence et l'efficacité avec lesquelles le budget de l'UE sera utilisé devant quant à elles renforcer la crédibilité de l'Union auprès des citoyens européens.

Le budget de l'UE devrait viser:

- à stimuler la croissance, à favoriser l'emploi et à créer de nouveaux emplois;
- à promouvoir une réelle cohésion et une agriculture efficace au sein de l'Union;
- à stimuler la compétitivité;
- à s'attaquer aux dimensions intérieure et extérieure du phénomène migratoire, aux défis en matière de sécurité et à la protection des frontières extérieures de l'UE.

L'accent devrait être mis sur les programmes et actions qui présentent une valeur ajoutée européenne.

Dans les conclusions, il est demandé que le niveau des engagements et des paiements soit rigoureusement maîtrisé et corresponde à des besoins réels. Le niveau des paiements devrait être fondé sur des prévisions précises. La Commission est invitée à surveiller la mise en œuvre des programmes de la période 2014-2020 afin d'assurer une évolution ordonnée des crédits de paiement.

Il est demandé avec insistance à l'ensemble des institutions de l'UE de réduire ou de geler autant que faire se peut leurs dépenses administratives et de ne demander des financements que pour faire face à des besoins justifiés. Le niveau des effectifs doit faire l'objet d'un suivi constant.

En décembre 2017, la Cour des compte a publié une "étude de cas rapide", qui évalue la manière dont les institutions, organes et agences de l'UE ont tenu l'engagement de réduire de 5 % le nombre d'emplois au cours de la période 2013-2017. Il est reconnu dans ces conclusions que l'approche particulière retenue n'a pas abouti à la réduction souhaitée des dépenses administratives. Il est demandé à la Cour des comptes de fournir une évaluation qualitative de la manière dont la réduction des effectifs de 5 % a été mise en œuvre.

[Communiqué de presse sur l'étude de cas rapide de la Cour des compte relative à la réduction des effectifs de 5 %](#)

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE - NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil a formulé une recommandation confirmant la nomination de Luis de Guindos (Espagne) à la vice-présidence de la Banque centrale européenne.

Cette recommandation fait suite à l'approbation de la candidature de M. de Guindos par l'Eurogroupe, le 19 février 2018 (voir page 9).

La recommandation sera soumise au Conseil européen en vue d'une décision les 22 et 23 mars 2018. Le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la BCE seront consultés entre-temps.

Le nouveau vice-président succédera à Vitor Constâncio (Portugal), dont le mandat arrive à échéance le 31 mai 2018. Son mandat sera de 8 ans non renouvelable.

DIVERS

– ***Services financiers***

Le Conseil a été informé des travaux en cours sur les propositions législatives relatives aux services financiers.

[Note de février 2018 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

– ***Marchés publics***

La Commission a présenté une communication sur le renforcement de l'innovation et des investissements publics par l'intermédiaire de procédures de marchés publics efficaces et professionnelles.

[Communication de la Commission d'octobre 2017 sur les marchés publics](#)

RÉUNIONS EN MARGE DE LA SESSION DU CONSEIL***– Dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux***

Le 19 février 2018, la présidence actuelle et les deux prochaines présidences ainsi que des représentants des institutions de l'UE ont rencontré les partenaires sociaux: employeurs, syndicats, entreprises publiques et PME au niveau européen.

Les discussions ont porté essentiellement sur la situation macroéconomique, ainsi que sur la manière de rendre l'économie plus résiliente.

– Eurogroupe

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 19 février 2018. Ils ont discuté du programme d'ajustement macroéconomique de la Grèce et de la surveillance post-programme en Irlande, de la réforme du Mécanisme européen de stabilité et de la nomination d'un nouveau vice-président de la BCE.

Par ailleurs, l'Eurogroupe a tenu une réunion en configuration élargie pour préparer le sommet de la zone euro des 22 et 23 mars 2018. Cette réunion a été consacrée à la poursuite du développement de l'union bancaire de l'UE.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)***– Mécanisme européen de stabilité***

Le 19 février 2018, le Mécanisme européen de stabilité a tenu une réunion de son conseil des gouverneurs.

– Petit-déjeuner de travail des ministres

Les ministres se sont réunis au cours d'un petit-déjeuner de travail pour débattre de la situation économique. Ils ont également discuté des évolutions concernant la réforme fiscale aux États-Unis.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES****TVA - Malte - Services**

Le Conseil a adopté une décision autorisant Malte à octroyer une franchise de taxe aux assujettis dont l'activité économique consiste principalement en des prestations de services ayant une valeur ajoutée élevée et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 20 000 EUR (doc. [5881/18](#) + [5610/18](#)).

Cette décision s'applique jusqu'au 31 décembre ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur des modifications aux articles 281 et 294 de la directive 2006/112/CE, la date la plus proche étant retenue.

Distribution d'assurances

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission modifiant les règlements 2017/2358 et 2017/2359 concernant la distribution de produits d'assurance pour ce qui est de leur date d'application (doc. [5874/18](#) + [15963/17](#)).

Ces deux règlements sont des actes délégués conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils peuvent désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à leur égard.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**Fonds européen de développement: décharge**

Le Conseil a recommandé au Parlement européen de donner une décharge à la Commission de l'exécution des opérations des 8e, 9e, 10e et 11e Fonds européen de développement (FED) pour l'exercice 2016.

Le FED est le principal instrument dont l'UE dispose pour fournir une aide au développement aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le FED finance des activités de coopération dans les domaines du développement économique, du développement social et humain et de la coopération et de l'intégration régionales.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES**Comité d'association UE-Moldavie en configuration "Commerce"**

Le Conseil a adopté la position à prendre par l'UE au sein du comité d'association dans sa configuration "Commerce" créé par l'accord d'association entre l'UE et la Moldavie concernant l'actualisation des annexes, y compris les règles applicables aux services financiers et aux services de télécommunications ainsi qu'au transport maritime international.

L'accord d'association entre l'Union européenne et la République de Moldavie a été signé en juin 2014 et est pleinement en vigueur depuis juillet 2016. Dans le cadre de cet accord, la Moldavie bénéficie d'un système de commerce préférentiel qui prévoit l'application de droits de douane réduits ou nuls sur ses biens, une extension du marché des services et de meilleures conditions d'investissement.

[Délégation de l'UE auprès de la République de Moldavie](#)**Comité militaire de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision désignant le général Claudio Graziano comme président du Comité militaire de l'UE (CMUE) pour une période de trois ans et demi à compter du 6 novembre 2018. Le général Claudio Graziano, qui est actuellement chef d'état-major des armées de l'Italie, remplacera le général Mikhail Kostarakos.

Le CMUE est l'organe militaire le plus élevé mis en place au sein du Conseil; il est composé des chefs d'état-major des armées des États membres, qui sont habituellement représentés par leurs délégués militaires permanents. Le CMUE assume la direction de toutes les activités militaires dans le cadre de l'UE, en particulier la planification et l'exécution des missions et des opérations militaires menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune ainsi que le développement des capacités militaires. Il adresse au comité politique et de sécurité (COPS) des avis et des recommandations dans le domaine militaire.

[Comité militaire de l'Union européenne \(CMUE\)](#)